



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : djs-mds@paris.fr

Paris, le mardi 10 janvier 2023

CIRCULAIRE

HANDBALL

Tournois

2022-2023

**TOUT PETITS,
POUSSINES, PUPILLES FILLES**

Mis à jour le **10/01/2023**

Cette année seront organisés différents tournois dans plusieurs catégories.

Ces tournois se dérouleront tous sur le principe du mini hand (jeu à 5).

Nous vous ferons parvenir des liens de formulaires afin que vous puissiez engager des équipes pour participer à ces différents tournois.

Cette année, les MDS désirant participer au tournoi, s'engagent à être potentiellement organisateurs d'une des journées de tournoi.

I. DATES DES TOURNOIS

TP : mercredi 30 novembre 2022
: mercredi 15 février 2023
: mercredi 05 avril 2023
« FESTI HAND » : mercredi 07 juin 2023

POUSSINS HONNEUR : mercredi 08 février 2023

POUSSINS – PUPILLES FILLES : mercredi 08 mars 2023
: mercredi 07 juin 2023

II. COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les rencontres TP, Poussins et Pupilles : équipes de 5 joueurs dont 1 gardien de but + 3 remplaçants.

III. TERRAINS

Sur terrain de handball divisé en 2 terrain de handball

IV. REGLES

Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. Ce document est disponible sur simple demande.

V. CATEGORIES D'AGE

POUSSINS	2013 - 2014
POUSSINS HONNEUR	2014 (âge du ce2)
PUPILLES	2013 - 2012 - 2011
TP	2015 - 2016

Les enfants nés en 2013 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

TP : 00

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

**ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES.
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :**

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU, TP
- Indiquez lisiblement le résultat.

**LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET
COMPLETEMENT REMPLIES.**

Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

L'équipe vainqueur a la charge d'expédier obligatoirement la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe qui a le plus petit n° dans la poule qui aura la charge de l'expédition

Pour communiquer les résultats le plus vite possible utiliser le mail : resultats@usep75.fr

(ce qui ne vous dédouane pas de l'envoi de la feuille de match)

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47

Par courrier USEP Paris 167, bd de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de handball a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2011 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

X. ARBITRAGE

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 17 Octobre, il est nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre
- tenir la feuille de match
- vérifier les licences
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.